

## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

**Président :** Pierre Chevalier

**Secrétaire :** Marilou Padilla Ratelade

**Nombre de délégués :**

en exercice : 101

présents : 66 (titulaires et suppléants)

votants : 82 (dont 16 pouvoirs)

**Élus :**

**PRÉSENTS (66) :**

Aline Chevalier ; Arfeuillère Christophe ; Aubessard Anne-Marie ; Barbe Gilles ; Barbe Patrice ; Beaumont Didier ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bodin Jean-Marc ; Boyer Laurence ; Brindel Stéphane ; Bringoux Jeanine ; Brugère Philippe ; Chaumont Michelle ; Chevalier Pierre ; Cornelissen Jacqueline ; Cornelissen Tony ; Couderc Daniel ; Coudert Nadine ; Coulaud Danielle ; Courteix Pascal ; Cusseau Didier ; Delbègue Jean-Pierre ; Delpy Daniel ; Ecurat Daniel ; Fiancette Yoann ; Fonfrede Alain ; Gautier Stéphanie ; Gibouret-Lambert Aurélie ; Granet Henri ; Guillaume Serge ; Guitard Jean-Pierre ; Jabiol Monique ; Jeremy Brugère ; Junisson Mady ; Lacrocq Michel ; Lepage Marie-Claude ; Loche Gérard ; Loge Jean-François ; Magrit Gilles ; Mathes Pierre ; Michelon Jean-Marc ; Michon Jean-François ; Miermont Dominique ; Montigny Pascal ; Padilla-Ratelade Marilou ; Pannetier Martine ; Pelat Philippe ; Pesteil Michel ; Peyraud Serge ; Picard Nadine ; Ratelade François ; Rebuzzi Franck ; Repezza Guillaume ; Roche Philippe ; Sarfati Laurent ; Saugeras Jean-Pierre ; Sivade Alain ; Soulefour Marie-Christine ; Suzanne Bourroux ; Talvard Françoise ; Tur Christophe ; Valibus Michèle ; Vimont Barbara ; Ziolo Eric

**POUVOIRS (16) :**

Badia Maryse (pouvoir à Christophe Arfeuillère) ; Briquet Isabelle (pouvoir à Daniel Delpy) ; Bujon Marc (pouvoir à Gilles Magrit) ; Calla Tony (pouvoir à Jean-Pierre Guitard) ; Coutaud Pierre (pouvoir à Dominique Miermont) ; Cronnier Pierrick (pouvoir à Yoann Fiancette) ; Delibit Sandra (pouvoir à Marilou Padilla Ratelade) ; Devallière Sébastien (pouvoir à Martine Pannetier) ; Le Gall Nathalie (pouvoir à Jean-François Michon) ; Le Royer Sandrine (pouvoir à Eric Ziolo) ; Parrain Céline (pouvoir à Philippe Pelat) ; Prabonneau Sylvie (pouvoir à Suzanne BOURROUX) ; Ribeiro Sophie (pouvoir à Michèle Valibus) ; Rougerie Christine (pouvoir à Jacqueline Cornelissen) ; Sauviat Jean-Marc (pouvoir à Michel Pesteil) ; Ventadour Elizabeth (pouvoir à Françoise Talvard)

**EXCUSÉS (19) :** Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bauvy Claude ; Bourzat Michel ; Briquet Isabelle ; Bujon Marc ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Coutaud Pierre ; Cronnier Pierrick ; Delibit Sandra ; Devallière Sébastien ; Faugeron Guy ; Gantheil Robert ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Prabonneau Sylvie ; Ribeiro Sophie ; Rougerie Christine ; Sauviat Jean-Marc ; Urbain Jean-Yves ; Ventadour Elizabeth

Convocation adressée le 20 septembre 2022 par Pierre Chevalier, président.

Séance publique tenue à Ussel, à 18 heures.

Sur proposition du président, Marilou Padilla Ratelade est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

À l'unanimité, le conseil communautaire approuve le procès-verbal détaillé du conseil communautaire du 08 juin 2022.

Le conseil communautaire prend acte des décisions du président.

Conformément aux sujets inscrits à l'ordre du jour :

## GARANTIR UNE COOPÉRATION TERRITORIALE EFFICIENTE

### 1. Opération de Revitalisation du territoire (ORT) : validation de la convention

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 79</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 79</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de convention d'Opération de Revitalisation du Territoire entre Haute-Corrèze Communauté, ses communes partenaires et l'Etat ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention, ses éventuels avenants et l'ensemble des documents se référant à ce dossier.

### 2. Désignation de représentants HCC au conseil d'administration de la station sports nature de Haute-Dordogne

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 79</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 79</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **PROCEDE** à la désignation des représentants communautaires pour siéger au sein du conseil d'administration (au collège des financeurs) de l'association sport nature Haute-Dordogne comme indiquée ci-dessous :

Titulaires	
CHEVALIER	Pierre
PESTEIL	Michel
MATES	Pierre
BIVERT	Frédéric

### 3. Modification de l'attribution de compensation de la commune de Sornac

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 79</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 79</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **VALIDE** la révision de l'attribution de compensation 2022 de la commune de Sornac présentée ci-dessous :

Commune	Attribution compensation 2022 fixée par délibération n°2021-05-22b du 09/12/2021	Evaluation charges transférées	Montant attribution de compensation 2022 révisé
Sornac	9 911,20 €	+ 4 151,43 €	14 062,63 €

- **REGULARISE** la somme due par Haute-Corrèze Communauté sur les versements qui interviendront en octobre, novembre et décembre 2022.

#### 4. Commission de Délégation de Service Public : élection des membres

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 79</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 79</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la mise en place d'une commission de Délégation de Service Public (CDSP)
- **NOMME** les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants, à cette commission, comme suit :

Titulaires (5)	Suppléants (5)
Philippe Roche	Philippe Brugère
Alain Fonfrede	Michel Pesteil
Jean-Pierre Guitard	Eric Ziolo
Jean-François Michon	Jean-Marc Michelon
Serge Guillaume	Claude Bauvy

## RÉTABLIR UNE IMAGE PORTEUSE DU TERRITOIRE

Présentation de l'identité visuelle de la Haute-Corrèze

*Jean-Marc Bodin, maire de Saint-Victour, rejoint la séance.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- *en exercice : 101*
- *présents : 64 (titulaires et suppléants)*

- votants : 80 (dont 16 pouvoirs)

## ATTIRER LES ACTIFS, ANCRER NOTRE JEUNESSE ET NOS ENTREPRISES

### 5. Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office de Tourisme de Haute-Corrèze

*Didier Beaumont, Philippe Brugère, Pierre Chevalier, Alain Fonfrède, Stéphanie Gautier, Serge Guillaume, Mady Junisson, Dominique Miermont qui détient le pouvoir de Pierre Coutaud, Christophe Tur, Michèle Valibus qui détient le pouvoir de Sophie Ribeiro et Éric Ziolo qui détient le pouvoir de Sandrine Le Royer, sont membres du bureau de l'office de tourisme communautaire ; ils ne prennent pas part au vote de ce point à l'ordre du jour.*

*Jean-Pierre Delbègue, maire de Lamazière-Basse, quitte la séance.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- en exercice : 101
- présents : 52 (titulaires et suppléants)
- votants : 65 (dont 13 pouvoirs)

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 65</b>	<b>Pouvoirs : 13</b>	<b>Pour : 65</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention triennale d'objectifs et de moyens entre l'office de tourisme communautaire et Haute-Corrèze Communauté pour une période de 3 ans du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2025 ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

### 6. Règlement d'Intervention des Aides Communautaires (RIAC) : validation des modifications apportées aux dispositifs d'aide

*Jean-Pierre Delbègue, maire de Lamazière-Basse, rejoint la séance.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- en exercice : 101
- présents : 64 (titulaires et suppléants)
- votants : 80 (dont 16 pouvoirs)

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 80</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 80</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les modifications des dispositifs d'aides existants ;
- **APPROUVE** les dispositions de l'avenant au conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

## 7. Convention de partenariat avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS)

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 80</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 80</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la CRESS ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 12 000€ à la CRESS sous réserve de la réalisation des objectifs définis ci-dessous :
  - Connaître et comprendre les acteurs et actrices et dynamiques de l'ESS sur HCC – rencontre en cours depuis le 1er septembre
  - Identifier les enjeux spécifiques à l'ESS sur HCC, en lien avec le projet de territoire
  - Alimenter la feuille de route de soutien à l'ESS (Stratégie et propositions d'outils en articulation avec les politiques régionales et nationales)
  - Engager le travail d'animation des acteurs ESS de HCC
- **AUTORISE** le président à signer la convention.

## 8. Lancement de la délégation de service public pour la gestion de l'aérodrome de Thalamy

*Jean-Pierre Bodeveix, maire de Saint-Exupéry-Les-Roches, rejoint la séance.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- *en exercice : 101*
- *présents : 65 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 81 (dont 16 pouvoirs)*

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 81</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 81</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le principe de la mise en place d'une de délégation de service public sur le site de l'aérodrome de Thalamy ;

- **AUTORISE** le président à lancer la procédure de délégation de service public et notamment les mesures de publicité nécessaires, mener à bien les négociations éventuelles avec les différents candidats et signer l'ensemble des documents nécessaires à la réalisation de la délégation de service public.

## 9. Réhabilitation de l'atelier relais de Monestier-Merlines : demande d'aide au Conseil Départemental de la Corrèze

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 81</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 81</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet de travaux de réhabilitation de l'atelier relais de Monestier-Merlines ;
- **DEMANDE** à Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention d'un montant de 12 500 € au titre Contrat de Cohésion Territoriale 2021-2023 ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

# PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT ET ASSURER LA TRANSFORMATION ÉCOLOGIQUE

## 10. Taxation durable

### a) Tarification des redevances spéciales

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 81</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 81</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** les tarifs de la redevance spéciale, applicables pour l'année 2022.

### b) Exonérations de TEOM 2023

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants : 81</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 81</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **DÉCIDE** de reconduire cette mesure pour l'année 2023 ;
- **DÉCIDE**, pour la TEOM des entreprises, d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2023 les locaux à usage industriel ou commercial, sur production

de factures, de l'enlèvement des déchets par un organisme autre que le service de collecte des ordures ménagères ;

- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

## 11. Autorisation contractualisation entre le SYTTOM et Éco-mobilier

### a) Pour la filière articles de bricolage et de jardin

#### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 81	Pouvoirs : 16	Pour : 81	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le SYTTOM à contractualiser avec Eco mobilier pour la mise en place de la filière de réemploi et recyclage des articles de bricolage et de jardin ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous document afférent à cette délibération.

### b) Pour la filière jeux et jouets

*Gilles Barbe, conseiller de la commune d'Ussel, rejoint la séance.*

*La séance se poursuit donc dans les conditions de quorum suivantes :*

Nombre de délégués :

- *en exercice : 101*
- *présents : 66 (titulaires et suppléants)*
- *votants : 82 (dont 16 pouvoirs)*

#### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le SYTTOM à contractualiser avec Eco mobilier pour la mise en place de la filière de réemploi et recyclage des jeux et jouets ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous document afférent à cette délibération.

## 12. Candidature à l'appel à projet de la Région Nouvelle Aquitaine : accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets

#### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** la candidature de Haute-Corrèze Communauté à répondre à l'appel à projet de la région Nouvelle Aquitaine pour l'accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous document afférent à la présente délibération.

### 13. Adhésion aux accords-cadres Résah pour le renouvellement du marché Réseaux et Télécommunications

#### À L'UNANIMITÉ,

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la candidature de Haute-Corrèze Communauté à l'adhésion au Resah ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous document afférent à ce dossier.

### 14. Attribution des aides financières dans le cadre des règlements d'attributions des aides OPAH-RR et OPAH-RU

#### À L'UNANIMITÉ,

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 82</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le versement de l'aide aux propriétaires privés conformément au tableau proposé ci-dessous :

Nom	Prénom	PO / PB	SCI	Commune	OPAH	Aide attribuée au titre de	Montant de l'aide attribuée
FERRUCCI	Laura	PO	/	Ussel	OPAH-RU	Lutte contre la vacance des logements	1 841,00 €
VERGNE	Fabrice	PB	/	Ussel	OPAH-RU	Amélioration énergétique	2 000,00 €
CHAPEYRON	Aurélie	PB	SCI THAIMA	Meymac	OPAH-RR	Lutte contre la vacance des logements	5 000,00 €
BELLE	Quentin	PO	/	St Exupéry les Roches	OPAH-RR	Lutte contre la vacance des logements	2 365,00 €
ANTRAIQUE	Eric	PO	Restaurant Le Marmontel	Ussel	OPAH-RU	Dispositif rénovation	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>							<b>13 206,00 €</b>

### 15. Modification n°1 au règlement d'attribution des aides dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2019-2025

#### À LA MAJORITÉ,

<b>Votants : 82</b>	<b>Pouvoirs : 16</b>	<b>Pour : 76</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 6</b>
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la modification n°1 du règlement d'attribution des aides dans le cadre du PLH relative à la fiche action n°5 « soutenir la rénovation des façades dans les centres-bourgs ».

## PRIORISER LA RELATION RÉUSSIE AUX CITOYENS USAGERS CONTRIBUABLES

### 16. Fixation du coefficient multiplicateur de la Taxe sur les Surfaces Commerciales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **DECIDE D'APPLIQUER**, au montant de la taxe sur les surfaces commerciales, un coefficient multiplicateur fixé à **1,10** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### 17. Admission des créances en non-valeur et créances éteintes

#### a) Admission des créances éteintes

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'admission en créances éteintes suivantes :  
Pour le budget annexe déchets ménagers et assimilés :
  - 1 créance éteinte d'un montant de 393,70 €

#### b) Admission des créances en non-valeur

À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des pièces inscrites dans la liste n°4826450212 de créances irrécouvrables du budget principal pour un montant de 62 244,07 €.

### 18. Reprise partielle de la provision pour risque constituée concernant la promesse d'achat de l'unité de sciage à Meymac

## À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la reprise partielle de la provision constituée dans le cadre de la promesse d'achat de l'unité de sciage pour un montant de 60 406,44 € pour les motifs exposés ci-dessous :

Par délibération du conseil communautaire en date du 31 mars 2015, l'ancienne communauté de communes Ussel Meymac Haute-Corrèze avait mis en place une provision annuelle pour risque d'une durée de 20 ans et d'un montant annuel de 29 000 € correspondant à la promesse d'achat de l'unité de sciage.

À ce jour, le montant de la provision constituée s'élève à 232 000 € (29 000 € x 8 années).

La SAS Mallarini, ancienne société exploitante de l'unité de sciage, reste redevable de la somme de 60 406,44 € correspondant au remboursement de charges locatives.

Cette créance a fait l'objet d'une proposition de la part de Madame La Trésorière d'Ussel d'admission en non-valeur laquelle doit être acceptée, ce jour, par le conseil communautaire.

Afin de faire face à cette charge financière, il conviendrait de procéder à une reprise partielle de la provision constituée à hauteur de 60 406,44 €.

## 19. Constitution de provisions pour gros entretien et grande révision : aire d'accueil des gens du voyage, village de vacances d'Eygurande

### c) Aire d'accueil des gens du voyage

## À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la mise en place d'une provision annuelle pour risque, à compter de l'exercice comptable 2022 et pour une durée de 30 ans, portée par le budget principal, au compte 6815 – dotation aux provisions pour risques, à hauteur de **20 000 €** d'après le calcul exposé ci-dessous :

Coût total HT : 1 391 680,90 €

Subventions perçues : 701 840 €

1 391 680,90 € HT – 701 840 € = 689 840,90 €

Sur 30 ans = 22 995 €, arrondie à **20 000 €**.

### d) Le village de vacances d'Eygurande

## À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la mise en place d'une provision annuelle pour risque, à compter de l'exercice comptable 2022 et pour une durée de 15 ans, portée par le budget principal, au compte 6815 – dotation aux provisions pour risques, à hauteur de **18 000 €** d'après le calcul exposé ci-dessous :

Coût total : 4 217 015 € HT

Subventions perçues : 1 946 304 €

Loyer : 2 000 000 €

4 217 015 € HT – 1 946 304 – 2 000 000 € = 270 711 €

Sur 15 ans = 18 047 €, arrondie à **18 000 €**.

## 20. Modification des autorisations de programmes et crédits de paiements

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants</b> : 82	<b>Pouvoirs</b> : 16	<b>Pour</b> : 82	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **AUTORISE** le président à engager les dépenses de l'opérations suivante : déploiement de la fibre optique, à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes ;
- **PRÉCISE** que les crédits de paiements de 2022 seront ajustés par décision modificative sur l'opération concernée.

## 21. Décision Modificative de crédits

a) **N°2 pour le budget principal**

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants</b> : 82	<b>Pouvoirs</b> : 16	<b>Pour</b> : 82	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 au budget primitif 2022

b) **N°1 pour le budgets annexes SPANC**

**À L'UNANIMITÉ,**

<b>Votants</b> : 82	<b>Pouvoirs</b> : 16	<b>Pour</b> : 82	<b>Contre</b> : 0	<b>Abstention</b> : 0
---------------------	----------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 au budget annexe SPANC 2022.

## 22. Garantie d'emprunt Corrèze Habitat, à Bort-les-Orgues

*Christophe Arfeuillère qui détient le pouvoir de Maryse Badia, ne prend pas part au vote.*

## À L'UNANIMITÉ,

Votants : 80	Pouvoirs : 15	Pour : 80	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **DONNE** son accord de principe, à hauteur de 50%, sur l'emprunt que souscrira Corrèze Habitat, pour la construction de la caserne de gendarmerie à Bort-Les-Orgues.

## 23. Créations d'emplois non permanents

### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la création, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022, d'1 emploi non permanent au grade d'attaché, à temps complet, pour exercer les fonctions de chef de projet au sein du service co-éducation et parentalité.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire afférente au grade.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi ainsi créé sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

# CRÉER UN CADRE DE TRAVAIL COMMUN

## 24. Mise à jour du tableau des emplois permanents

### À L'UNANIMITÉ,

Votants : 82	Pouvoirs : 16	Pour : 82	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-----------	------------	----------------

Le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

# QUESTIONS DIVERSES

Le prochain conseil communautaire se déroulera le 8 décembre à 18 heures à Ussel.

Liste des délibérations établie à Ussel, le 29 septembre 2022.

Le président

Pierre Chevalier

